



ASSOCIATION CULTURELLE HUMANISTE ET SOLIDAIRE

...en collaboration avec la Bibliothèque Municipale

Compte rendu de la Soirée-débat du jeudi 19 novembre 2015

Thème : « **Justice et Équité** »

Nous étions 27 présents ce jeudi. Six personnes s'étaient excusées.

Jean-Paul Beau souhaite à tous la bienvenue.

Avant d'aborder le sujet prévu : « Justice et Équité », il reedit, ce qu'il avait dit le 15 janvier après les événements dramatiques de ce début d'année. Il précise que « Philo & Partage » est extrêmement sensible aux violences et à l'horreur que la population vient de subir à Paris ce 13 novembre. Nous partageons l'effroi et l'indignation de tous. Il y a nécessairement un temps pour l'expression de l'émotion et du deuil. C'est le temps du respect et du recueillement et peut-être aussi de la colère. Mais il y a un autre temps pour la philosophie, elle peut se nourrir de notre colère et de nos larmes sans se confondre avec le ressentiment. La pensée se révèle, au delà du moment présent et de sa dimension tragique, dans la force du sang-froid, dans la vertu de la dignité et dans sa tension vers le futur. Les terroristes veulent être nos maîtres en tout et se délectent de nous réduire à n'être que réactifs au rythme des événements qu'ils désirent nous imposer définitivement, conformément à leurs délires d'apocalypse. Alors ne cédon pas à leurs injonctions et prenons le temps de la pensée vraie (qu'ils n'ont pas) et qui seule est capable d'imaginer un autre monde et de le construire avec l'exigence de la raison, la force du droit et le combat politique, diplomatique et militaire. Nous ne referons pas le débat du 15 octobre dernier, mais ces sujets seront présents dans nos esprits lors des soirées-débats au programme de la saison 2015/2016 et dont les thèmes ne sont pas indifférents à ces drames.

Rappel des objectifs et méthodes des soirées-débats

Avant de donner la parole à Jean-Pierre pour présenter le thème de la séance, Jean-Paul, comme à l'accoutumée, précise les objectifs philosophiques, les méthodes de réflexion et les règles de prises de paroles lors de nos réunions. Les Ateliers Philosophiques auxquels se réfèrent les Soirées-Débats sont basés sur le fondement démocratique de l'égalité de tous dans la contribution à la réflexion. Cette méthode reconnaît la légitimité de chacun, à « penser » sa vie par soi-même. Il précise enfin que la méthode du débat requiert, pour permettre une véritable efficacité de l'échange, l'écoute réciproque et le respect de la parole de l'autre, donc aussi la concision des interventions pour ne pas monopoliser la discussion. La méthode peut certes engendrer quelques frustrations à l'égard de notre tentation de réagir dans l'instant même aux propos qui viennent d'être tenus. Pourtant c'est par l'examen mutuel de la pensée de l'autre qu'on peut accéder à l'enrichissement partagé.

Jean-Paul rappelle que toutes les informations concernant l'association sont disponibles sur le site : www.philoetpartage.fr

Introduction de Jean-Pierre Moreau :

Les thèmes élaborés et choisis par les membres de Philo et Partage ne sont jamais simples. Tout en restant abordables par le plus grand nombre, leur but est d'élever le niveau de notre réflexion et donc la connaissance que nous avons du monde et de la vie.

Le sujet d'aujourd'hui pose une difficulté particulière par la nuance qu'il y a entre les deux mots Justice et l'Équité et l'écart qui semble faible dans les concepts qu'ils recouvrent.

Une définition de la justice dans le Larousse nous fait tourner en rond et renvoie à l'équité :

Justice : « caractère de ce qui est juste, équitable, conforme au droit, à la loi morale ou religieuse ».

Pour éclaircir, prenons un exemple :

A la fin d'un repas réunissant huit convives, le gâteau sera partagé en huit parts, si possible, égales. Tout le monde trouvera cela juste.

Mais si on se connaît bien autour de la table, certains diront qu'ils n'ont plus très faim et d'autres seront réputés pour leur bon appétit. Dès lors on s'éloignera de l'égalité des parts pour donner un plus petit morceau à celui-ci et un plus gros à celui-là. On aura partagé le dessert d'une façon équitable.

Citons encore le Larousse :

Justice : « vertu morale qui inspire le respect absolu des droits d'autrui ».

Équité : « disposition à respecter les droits de chacun ».

Si on écarte la différence qu'il peut y avoir entre une vertu et une disposition, les deux définitions sont presque identiques. Justice et équité seraient la même chose. Or dans l'exemple du gâteau, les deux partages sont justes mais ce n'est pas le même résultat.

Aristote, il y a presque 2500 ans, expliquait que le juste et l'équitable ne sont pas la même chose mais qu'ils ne sont pas non plus de genres différents. Il précise que, « la nature de l'équité...est un amendement de la loi, dans la mesure où sa généralité (de la loi) la rend insuffisante » « L'équité c'est une sorte de justice et non une disposition différente de la justice ».

L'équité introduit le cas particulier que la loi ne peut prévoir, et aussi la notion de « circonstances atténuantes ».

Dans ces quelques définitions, on constate que notre sujet est très lié aux lois, aux droits et à l'égalité. Yves Michaud, dans son abécédaire *Narcisse et ses avatars*, souligne un autre aspect. Il dit que la justice a deux visages ; l'un celui de « l'institution qui tranche les conflits, sanctionne les délits et les crimes ». L'autre celui du sentiment que nous avons de la justice, « ce que nous estimons juste et que nous réclamons comme un dû ».

Le philosophe Alain disait que « la justice n'existe pas, la preuve c'est qu'il faut la faire ! ».

On peut donc s'interroger sur l'idée de se faire justice soi-même. Mais dans les circonstances de vendredi dernier (attentats de Paris) : Quelle haine, quelle injustice les assassins ressentaient-ils pour ainsi se venger sur des innocents ? Quelle justice recherchaient-ils pour eux-mêmes ? Et : Comment être juste avec les criminels encore en vie ?

Puis : Quelle justice peut-on rendre en faveur des victimes et pour apaiser leurs familles ? Les lois, le droit suffisent-ils pour répondre à ces questions ?

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui figure toujours en tête de notre constitution instaure « l'égalité des droits », mais aussi ratifie le « droit à la propriété » ce qui consacre « l'origine des inégalités » pourtant démontrée par JJ Rousseau, 34 ans plus tôt, qui souhaitait une relative égalité sociale. Jean de La Fontaine n'a pas non plus été entendu par les révolutionnaires, lui qui a critiqué la justice inégalitaire :

« ...selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». La troisième république a introduit la notion « d'égalité des chances », à l'école notamment. Même si cela part d'un bon sentiment, cela semble un peu bizarre ; qu'on s'en remette au hasard pour des choses mineures pourquoi pas ? Mais qu'on joue l'avenir comme dans un jeu, sur un coup de dé, cela ne paraît pas être très juste ni rationnel.

La constitution de 1946 a introduit un nouveau caractère à la justice celui de « l'égalité des conditions matérielles d'existence ». Cette avancée sociale et économique a été particulièrement marquée par la création de la sécurité sociale, des allocations familiales.

Cependant force est de constater que la justice est souvent expliquée par son injustice et que « le pot de fer contre le pot de terre » reste une image actuelle. Il n'y a pas de justice parce qu'il n'y a pas d'égalité dans de nombreux domaines, en particulier économique et social.

Par exemple :

Entre 2008 et 2012, Bouygues et ses sous-traitants ont utilisé de la main d'œuvre non déclarée. Le préjudice, rien que pour la Sécurité Sociale, est estimé à 12 millions d'euros. L'entreprise a été condamnée en juillet 2015 à 25 000 euros d'amende. Les juges se sont montrés cléments pour ne pas porter tort à ce géant du BTP.

En 2004, un salarié, conseiller juridique est agressé par un employeur. Gravement atteint il est désormais handicapé à 30% avec une invalidité de 2^{ème} catégorie. Depuis le blessé demande des dommages et intérêts à l'entreprise. De recours en appels il n'a toujours rien obtenu, la justice ne se prononcera pas avant 2016.

La clémence d'un côté, les arguties juridico-administratives de l'autre...

Il semble qu'il ne puisse donc y avoir de justice tant qu'il n'y a pas d'égalité. Or, nous le constatons après bien d'autres : l'égalité n'existe pas.

Ce problème a été au cœur des études du philosophe américain John Rawls, notamment dans son livre *la théorie de la justice*. Il estime que l'équité qui prend mieux en compte les inégalités doit être posée comme base de la justice et de la démocratie. Pour lui « Une société juste n'est pas une société égalitaire, c'est une société équitable ». Ce qui l'éloigne assez d'Aristote.

Synthèse des différentes interventions de la soirée

(Réalisée Jean-Pierre Moreau à partir des notes prises par Michèle LACROIX)

Les premières interventions soulignent qu'il faut avoir des moyens financiers pour aller devant la justice. Par exemple, il faut pouvoir payer les avocats. Les inégalités financières, intervenant dans ce qui devrait être juste pour tous, renforcent le sentiment d'injustice et provoquent la perte de confiance devant l'institution au point que certains mettent en cause l'intégrité des juges qui sont là pour faire appliquer les lois du pays.

Il semble qu'il y ait de plus en plus d'écart entre les aspirations à la justice, à une égalité devant la loi et la réalité du quotidien où la balance paraît pencher de plus en plus souvent en faveur de celui qui est connu, médiatisé, fortuné ou en position dominante. Les inégalités économiques et sociales se retrouvent dans des inégalités de traitement devant les tribunaux.

Beaucoup en appellent donc à plus d'équité qui chercherait à aplanir les différences. Certains s'inquiètent que la mise à mal de l'égalité des droits de chacun, qui est un fondement de l'état-nation, ne finisse par saper l'autorité et détruire le sens même de la république. Il est aussi rappelé que les lois fondamentales datent de la Révolution et du code napoléonien et que celles qui viennent s'y ajouter sont souvent écrites au profit d'une classe dominante qui ne regarde pas les inégalités qui se creusent au sein de la population. Les écarts entre les bas revenus et les plus gros n'ont jamais été aussi importants.

Il semble même que le bon sens et l'humanisme disparaissent derrière la multitude de lois et réglementations qui devraient pourtant être là pour protéger le citoyen. Le juge Magnaud (1898) est cité pour sa clémence face à un vol commis par nécessité absolue, ainsi que des fables illustrant l'équité et la proximité des juges et du peuple. A contrario, les directives européennes et bientôt le Traité de commerce transatlantique (TAFTA) renforcent le sentiment d'injustice par l'éloignement et l'anonymat des décideurs et les strates qui viennent recouvrir le droit national au profit d'une justice commerciale privée.

Pourtant, reconnaître les différences et tenter, par des mesures équitables, de compenser les inégalités sont des objectifs indispensables pour assurer l'harmonie de la société. Des exemples variés sont donnés qui montrent à la fois la responsabilité commune, politique et la responsabilité de chacun :

- Un impôt juste et équitable est un impôt progressif (plus on gagne et plus on paie). Au contraire d'une taxe à taux fixe (CSG ou TVA) qui frappe plus durement les plus pauvres.
- Les jurys d'assise où les juges professionnels aident les jurés, simples citoyens, à rendre un jugement en leur « âme et conscience » en tenant compte des lois et des circonstances dans lesquelles le crime a été commis...
- La parité instaurée dans les listes de candidats, à l'avantage de promouvoir les femmes. Ne serait-il pas nécessaire de promouvoir aussi les catégories professionnelles rarement représentées : ouvriers, paysans, artisans...
- Godin, qui créa le familistère de Guise pour donner à ses ouvriers « l'équivalent de la richesse » ou Michelin, des premiers temps, qui restituait à ses employés, sous forme d'avantages sociaux, une partie de sa fortune, montrent qu'il est possible de réduire les inégalités sociales...

- Les ZEP ou REP pour aider les écoles dans les quartiers difficiles, pourvu qu'elles aient les moyens de fonctionner...rétablissent non pas les chances mais les droits des enfants à bénéficier d'une éducation de qualité...
- Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées ; mais elles ne sont pas toujours respectées...comme certaines règles de sécurité du code de la route...
- Au spectacle, laisser les places de devant aux plus petits...

Ces derniers exemples soulignent que l'injustice vient aussi des particuliers entre eux qui ne respectent pas les droits des autres. Ce manque de savoir vivre peut être considéré comme des incivilités et donc des atteintes à la paix sociale.

Certains indiquent que face à l'accélération de la régression sociale des prises de conscience ont lieu qui permettent la mise en place de la générosité, de circuits courts dans la production et le commerce, des jardins partagés... En retrouvant plus de proximité avec les autres on s'oppose à l'individualisme. En reconnaissant les différences de chacun, on est plus enclin à respecter les droits d'autrui.

Si pour Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme », la société doit être faite pour le protéger, grâce au contrat qui lie les hommes entre eux. Et il est donc légitime de réclamer de tous une certaine intégrité, une éthique, le respect des valeurs qui fondent notre civilisation et l'exemplarité de nos propres actions ainsi que celles de nos dirigeants. Encore faut-il, petits ou grands, en être instruits.

Bibliographie :

Lors de la soirée plusieurs auteurs ont été cités :

ARISTOTE : Éthique à Nicomaque

John RAWLS : Théorie de la justice

Yves MICHAUD : Narcisse et ses avatars

Jean-Jacques ROUSSEAU : Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.

Jean de La FONTAINE : Les animaux malades de la peste.